



Direction de l'instruction publique
et de la culture

Sulgeneckstrasse 70
3005 Berne
+41 31 633 85 11
gs.bkd@be.ch

Direction de la santé,
des affaires sociales et
de l'intégration
Rathausgasse 1
3000 Berne 8

Aux élèves et aux apprenti-e-s des écoles du degré secondaire
II

Copie aux entreprises formatrices et
aux écoles professionnelles

Avril 2021

Tests de dépistage du coronavirus dans les écoles

Chères et chers élèves
Chères apprenties et chers apprentis,

La pandémie de coronavirus n'est pas encore derrière nous. Malheureusement, les écoles ne sont pas épargnées car le virus se transmet partout où des groupes de personnes se réunissent. En raison de flambées de cas, des classes entières ont déjà dû être fermées dans des établissements du degré secondaire II et des élèves, leurs familles et des enseignants et enseignantes ont dû observer une quarantaine.

Infection possible même sans symptôme

Une personne ne présentant aucun symptôme apparent peut tout de même être porteuse du virus et le transmettre. Afin de dépister les personnes infectées et de les isoler, des tests réguliers sont essentiels. C'est pourquoi nous réalisons des tests sur une base hebdomadaire dans les classes des écoles moyennes et des écoles professionnelles.

Un test par semaine – participation facultative

Dans le cadre de ces tests à grande échelle, les élèves ainsi que les enseignants et enseignantes effectuent un test de dépistage du coronavirus une fois par semaine. La participation au test n'est pas obligatoire mais en y prenant part, vous contribuez à enrayer la pandémie. En tant qu'élèves d'école professionnelle ou d'école moyenne, vous n'avez pas besoin de faire signer la déclaration de consentement ci-jointe par vos parents ou représentants légaux. Il vous suffit de la signer vous-même et de la remettre à votre maître ou maîtresse de classe. Vous donnez votre consentement à l'analyse du test lorsque vous donnez un échantillon de salive.

Une procédure indolore

Le dépistage se fait au moyen d'un échantillon de salive. Un frottis nasopharyngé n'est pas nécessaire. La procédure est simple et indolore : vous vous rincez la bouche avec du sérum physiologique (chlorure de sodium dosé à 0,9 %) et le crachez dans un tube. Les échantillons de dix personnes maximum sont regroupés. Le test est anonyme, il est impossible d'identifier les participants et participantes individuellement. Le prélèvement est réalisé durant les heures de cours.

L'école vous informe du résultat du test

Les échantillons groupés sont analysés au moyen d'un processus garantissant une grande précision. L'école recevra par courriel les résultats du dépistage des échantillons groupés. Une personne désignée par l'école informera alors les élèves du résultat du test.

Si le résultat d'un échantillon groupé est positif, tous les élèves du groupe concerné doivent se mettre en quarantaine. Pour permettre la poursuite de l'enseignement, la classe peut passer temporairement à l'enseignement à distance. Les élèves dont l'échantillon groupé est positif doivent faire un nouveau test individuel le jour même ou le lendemain au plus tard. Les élèves dont le test est positif doivent s'isoler et seront contactés par le Service du médecin cantonal, qui leur donnera des instructions complémentaires. Les élèves dont le test est négatif peuvent reprendre l'enseignement en présentiel. Si les tests individuels de plusieurs élèves d'une même classe sont positifs, le Service du médecin cantonal pourra aussi placer en quarantaine les élèves de la classe concernée qui n'ont pas été testés.

Une procédure gratuite pour vous

Les tests de dépistage n'entraînent aucun coût pour vous. Nous vous encourageons fortement à y participer car ils contribuent à endiguer la pandémie.

Informations supplémentaires

Vous trouverez des informations supplémentaires sous www.be.corona.

Nous vous remercions de votre soutien et vous prions d'agréer, chères et chers élèves, nos salutations les meilleures.

Direction de l'instruction publique
et de la culture du canton de Berne

Direction de la santé, des affaires sociales
et de l'intégration

Annexe :
Déclaration de consentement



Tests de dépistage du COVID-19 dans les écoles

Déclaration de consentement des élèves et des apprenti-e-s

Je soussigné-e accepte d'être testé-e pour le COVID-19 une fois par semaine à l'école (tests salivaires). La participation est facultative et mon consentement peut être révoqué à tout moment.

Les échantillons prélevés sont uniquement analysés pour poser un diagnostic COVID-19. Ils seront immédiatement détruits après analyse. Aucune donnée personnelle ne sera collectée, mis à part pour l'attribution à un groupe¹. Au sein d'une même classe, les prélèvements de dix élèves maximum sont regroupés ; le résultat du test est communiqué à l'école. Les résultats des échantillons sont traités de manière anonyme pour la statistique.

En cas de résultat positif d'un échantillon groupé, je m'assure de faire un test PCR individuel ; ce deuxième test est obligatoire².

Si le deuxième test PCR est aussi positif, le résultat est communiqué à l'Office fédéral de la santé publique et au Service du médecin cantonal. En outre, je devrai être placé-e en isolement.

J'accepte de participer aux tests.

Je n'accepte PAS de participer aux tests.

J'ai été infecté-e par le coronavirus au cours des trois derniers mois.

Date du diagnostic :

(La participation aux tests est possible au plus tôt 3 mois après cette date.)

Ecole / classe :

Prénom / nom :

Lieu / date :

Signature :

¹ Plusieurs échantillons individuels sont versés dans un échantillon groupé. Seul cet échantillon groupé est analysé, lequel est représentatif de tous les échantillons individuels. Ce processus réduit la quantité de travail et permet d'obtenir le résultat plus vite.

² Si vous refusez de participer aux tests et que, en cas de résultat positif d'un échantillon groupé, vous ne participez pas non plus au deuxième test, le Service du médecin cantonal peut ordonner une quarantaine. Les données pertinentes lui seront communiquées.